

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} septembre 2020

L'an deux mille vingt, le premier, les membres du Conseil municipal de la Commune de Loubressac, se sont réunis à 20h30, à la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

BASSET Jacqui, BECO Antoine, CHABEAUX Ludovic, COUTAREL Margaux, GINESTET Pierre, GRAS Gérard, HATOT Anne-Marie, JUILLET Janie, MARTIGNAC Julien, MAURY Christine, MAZEYRAT Jean-Philippe, PIGANIOL Lucie, TERRAT Thierry, VALARD-PLANTY Martine.

Était absent représenté : M Stéphane LESGOURGUES (a donné procuration à Ludovic Chabeaux)

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame HATOT Anne-Marie est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1- Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de chemins ruraux traversant le territoire

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, de l'article L361-1 du code de l'environnement et de l'article L311-3 du Code du sport dont les objectifs sont de mettre un réseau de chemins à la disposition du public désirant pratiquer la promenade ou la randonnée sous toutes ses formes, tout en assurant la préservation des chemins ruraux qui ont un rôle déterminant pour le développement du tourisme rural,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (15 voix pour), émet un avis favorable à l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des chemins énumérés ci-dessous :

- 1- Chemin rural de Laroque à Autoire
- 2- Chemin rural de Bretenoux à Gramat
- 3- Chemin rural de Py au Pech-Fumat
- 4- Chemin rural de Bolivaria

Le Conseil Municipal s'engage donc à ne pas vendre ces chemins sauf à en rétablir la continuité par un itinéraire de même valeur.

2- Demande d'acquisition de terrain Rue du Barry

M le Maire présente aux conseillers la demande d'acquisition d'un terrain situé Rue du Barry. Une ligne électrique souterraine passe sur une partie du terrain, il convient donc d'abord de vérifier la servitude auprès d'ENEDIS et les diverses dispositions particulières à respecter. Ce point est donc reporté afin d'obtenir les informations nécessaires au bon déroulement d'une demande d'acquisition.

3- Borne Wifi Lot Numérique

En parallèle du déploiement de la fibre optique jusqu'aux habitations, le syndicat Lot Numérique a décidé, depuis fin 2018, de piloter le déploiement d'un réseau de WIF public lotois. Le syndicat prend en charge une borne par commune et son installation, la commune n'ayant qu'un abonnement internet annuel à payer.

Quelques conseillers s'interrogent sur la réelle utilité du wifi dans le Bourg. Mme Coutarel se charge de faire le tour de communes équivalentes à la nôtre, ayant déjà cette borne, afin de connaître le nombre de connexions enregistrées sur les bornes en place. Ce point est donc reporté en attendant ces chiffres

4- Adhésion des SIAEP de Gréalou et du Ségala oriental au syndicat mixte du Limargue et Ségala

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'adhésion des syndicats d'eau potable des Causses de Gréalou et du Ségala Oriental au syndicat mixte du Limargue et Ségala qui sécurise en eau potable plusieurs collectivités du nord-est du Lot. Ces demandes d'adhésions ont été respectivement validées par délibérations des communes membres des syndicats demandeurs et par délibération du conseil syndical du Limargue et Ségala en date du 23/12/2019. Il est rappelé que selon les articles L.5211-18, L.5214-27 et L.5212-32 du CGCT l'adhésion de ces deux syndicats d'eau potable est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des membres du syndicat mixte.

A ce titre, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'intégration de ces deux syndicats dans le périmètre du syndicat mixte du Limargue et Ségala.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés donne un avis :

- ✓ **FAVORABLE** et accepte l'adhésion des SIAEP des Causses de Gréalou et du Ségala Oriental au syndicat mixte du Limargue et Ségala.

5- Désignation Membre Commission locale d'Evaluation des Charges/ressources Transférées (CLECT)

Considérant qu'au vu de la population DGF 2020 de notre commune qui compte 680 habitants, le conseil municipal doit désigner 1 membre pour siéger à la C.L.E.C.T. de la Communauté de communes CAUVALDOR,

Vu la candidature de Madame JUILLET Janie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (15 voix pour) décide : de désigner Madame Janie JUILLET pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, **de dire** qu'au vu de ces désignations, le Président de la communauté de communes prendra un arrêté fixant la liste des membres de la CLECT, **de dire** que lors de sa première réunion, la commission élira en son sein un Président et un Vice-Président.

6- Questions diverses

- Chemins de randonnées : M Adger, de Lot Tourisme, est venu rencontrer les élus pour faire un point sur la position de la Commune concernant nos chemins de randonnées. Il n'a jamais vu un tel quadrillage de chemins dans une commune...

Le constat, de son point de vue :

- il y a trop de chemins qui traversent la commune, il vaudrait mieux se concentrer sur 3 ou 4 chemins de randonnées (touristiques), les 3 que la commune prévoit de retenir lui paraissent suffisant (Circuit des plus beaux villages, et l'ancien « au fond du gouffre, avec 2 variantes dont une va jusqu'au gouffre de Padirac). Il nous incite à éviter les croisements et à revoir le balisage.
- Il y a trop de balisage temporaire qui reste (pour rappel un balisage temporaire ne peut rester plus de 15 jours), ce qui perturbe la visibilité des chemins.
- Il nous conseille de mettre en place un règlement communal concernant les chemins, nous devons être plus exigeant pour limiter le balisage sauvage et la multiplication des chemins.

Il propose de nous aider à refaire le balisage des 3 chemins que nous souhaitons proposer aux touristes, il faudra être vigilant car certains chemins viennent d'autres communes. Un bon balisage doit être limité, clair et épuré. Trop de chemins nuit au respect de la faune et de la flore.

5 conseillers se proposent de participer à ces différentes tâches.

- **Projet de cheminement** : une conduite d'eau de diamètre 160 passe le long d'un terrain que la commune aura souhaité utiliser pour ce projet, il faudra donc trouver une autre solution. Le cheminement piétonnier depuis Lapoujade s'avère difficile à mettre en place, une nouvelle réflexion doit être menée.
- **Ecole** : la rentrée s'est bien déroulée, sous l'œil vigilant des gendarmes, venus vérifier les mesures sanitaires prises par les écoles du secteur et celui des deux nouvelles enseignantes (la 1ère pour remplacer la Directrice en congé maternité, la 2ème nommée sur le poste, donc qui devrait rester). L'effectif est de 31 élèves, réparti en 2 classes de 15 et 16 élèves.
- **Plan Communal de Sauvegarde** : c'est un outil de gestion en cas de crise liée à des événements exceptionnels (catastrophes naturelles, crises sanitaires, etc...). Le conseil devra en prendre connaissance et au prochain conseil il sera mis à jour.
- **Petit film promotionnel sur Loubressac** : la commune a commandé un film sur Loubressac, de plus de 2 minutes, il est visible sur le site de la commune www.loubressac.fr. Ce film a été réalisé à l'aide d'un drone, on y découvre le village et quelques hameaux, vue aérienne et quelques points particuliers du village.
- **Voirie** : le point à temps a été réalisé sur une grande partie de la commune
- **Lettre au service Courrier de La Poste** : pour soutenir la demande d'un habitant de Loubressac concernant le retrait de la boîte aux lettres de Lapoujade, Mme Hatot fait lecture d'une proposition de requête de la part de la commune. Cette lettre de soutien convient aux conseillers, elle sera adressée à la Direction de La Poste, copie de ce courrier sera faite au particulier ayant souhaité un soutien de la part de la municipalité.

Vu par Nous, Antoine BECO, Maire de la Commune de Loubressac, pour être affiché le 04 septembre 2020, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Antoine BECO.